



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 25 avril à 20h00, le conseil municipal de la commune de LARRÉ, convoqué le 17 avril 2025, s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Madame Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Loïc HANS, Claudine LE BRUN, Johann JAFFRELOT, Nathalie DELBOS, Lydie HAMON, Patrice KNUCHEL, Thierry DELRIEUX, Elisabeth BOITET,

Absents et excusés : Estelle TIDU donne pouvoir à Elisabeth BOITET

Absents (sans pouvoir) :

Nombre de conseillers en exercice : 12	Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. Thierry DELRIEUX

1- Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des séances du 30 janvier 2025 et 28 mars 2025
- Vote des subventions à l'école « Les Petits Apprentis » et aux associations,
- RIFSEEP : présentation de la grille élaborée par la commission,
- Point SIST (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires),
- Proposition GAB56 dans le cadre de la restauration scolaire,
- Vote du CFU (Compte Financier Unique),
- Demande de fond de concours communautaire (année 2025),
- Point lancement du marché public de fourniture de repas chauds.

Comptes-rendus des différentes commissions et comités :

- Points travaux (par M. Hervé GUILLON-VERNE),
- Points divers (par Mme Nathalie DELBOS),
- Jeux de Lanvaux

Informations et questions diverses :

- Végétalisation de la cour d'école,
- Projet « les écuries actives de Sybelle »
- Permis de construire accordé pour 15 logements sociaux « parcelle entre la rue du Gué-Dro et la rue de la fontaine Saint-Aignan),

- Comptes-rendus du 30 janvier et du 28 mars 2025 :

Madame le Maire soumet pour approbation les procès-verbaux des conseils municipaux des 30 janvier et 28 mars 2025.

Les procès-verbaux du 30 janvier et du 28 mars 2025 n'ayant reçu aucunes observations, ont été approuvés à l'unanimité.



- Vote des subventions à l'école « Les Petits Apprentis » et aux associations

Madame le Maire présente les préconisations de la commission concernant les subventions sollicitées pour l'année 2025 par l'école, les différentes associations Larréennes et celles reconnues d'utilité publique.

Le conseil municipal valide les :

-subventions attribuées à l'école publique « Les Petits Apprentis » : **4 716€**
-subventions attribuées aux associations Larréennes : **2 950€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 300€ à l'ACPG**, contribution pour l'achat d'un nouveau drapeau.

-subventions attribuées aux associations reconnues d'utilité publique : 700€

Soit un montant total de **8 366€**.

D'autre part, est maintenu le soutien aux élèves fréquentant des établissements professionnels pour l'apprentissage d'un métier. Une participation de **60€** par élève est versée aux établissements concernés.

Ecole	Demandé	Proposé	Voté
Arbre de Noël	8€/élèves	8€/élèves	1 016€ (127élèvesX8)
Transports scolaire	2000€	2000€	2 000€
Jeux de cour	500€	500€	500€
Manuels scolaires	500€	500€	500€
Bibliothèque	500€	500€	500€
Fonctionnement	200€	200€	200€

Associations Larré	Demandé	Proposé	Voté
ABBL	350€	300€	300€
ACPG	200€	200€	200€
ACPG(prime drapeaux)	300€	300€	300€
Asso Chasse	150€	150€ (+50€ bal juillet)	200€
La réplique	350€	300€	300€
Larré Tonic	1000€	800€	800€
Les amis de l'école P	1000€	800€	800€
Larémifasol	200€	200€	200€
FNACA		150€	150€

Asso reconnues d'utilités publique	Demandé	Proposé	Voté
ADMR Questembert		100€	100€
Banque Alimentaire	200€	100€	100€
UD Sapeurs Pompiers Morbihan	100€	100€	100€
RES'AGRI		100€	100€
Croix Rouge		50€	50€
Solidarité Paysanne		100€	100€
Les restos du coeur	50€	50€	50€
En avant les ptits loups		100€	100€
M.F.R	60€/ élève	60€	60€

- RIFSEEP : présentation de la grille élaborée par la commission



Niveaux de fonctions	IFSE (€ brut annuel, base tps complet)	IFSE (€ brut mensuel, base TC)	CIA (€ brut annuel, base tps complet)	IFSE proposé 2025	IFSE mensuel 2025	CIA proposé 2025
1	2 720€	226€	1 60€	3 312€/an	276€	200€/an
2	1 960€	160€	1 40€	3 120€/an	260€	180€/an
3	1 680€	140€	1 20€	2 880€/an	240€	160€/an
4	1 570€	130€	1 00€	2 760€/an	230€	140€/an

D'autre part, la commission propose les modifications de niveau suivantes :
Passage au niveau 2 pour Mme Muriel GUYOT,
Passage au niveau 3 pour Mme Sophie LE BRUN.

L'envoi de ces éléments au Centre de Gestion doit être effectué au plus tard le 27 mai pour un passage au prochain CST le 24 juin.

Une délibération sera prise au conseil municipal du juillet ou de septembre en fonction du délai de réponse du Centre de Gestion pour une application de suite.

- **Point SIST (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires)**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la cessation d'activité du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, le cas d'un agent en arrêt maladie n'avait pas été pris en compte. Les communes adhérentes au syndicat ont donc été dans l'obligation de poursuivre le règlement des indemnités dues à celle-ci suite à une rupture conventionnelle du contrat de travail.

C'est la dernière année que ces indemnités seront versées. Pour la commune de Larré, celles-ci s'élèvent à 356€.

- **Proposition GAB56 dans le cadre de la restauration scolaire**

Madame le Maire relate la rencontre avec Madame FOLLIN du Groupement des Agriculteurs (ices) Biologiques du Morbihan dans le cadre du lancement du marché public pour la fourniture de repas chauds. Le GAB 56 propose des interventions à différents niveaux des consultations.

En ce qui nous concerne, vu l'avancée de notre dossier, seules les actions « Aides à l'analyse des offres » et « Aide au suivi du marché » pourraient nous concerner.

Le montant pour la réalisation de ces 2 actions par le GAB 56 s'élèverait à 3 900€ HT.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

- **Vote du CFU (compte financier unique)**

Le Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion vise plusieurs objectifs :

-favoriser la transparence,

-améliorer la qualité des comptes,

-simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Sa mise en place sera obligatoire sur la gestion 2026 sur tous les budgets de la collectivité.

Il est proposé aux Conseil Municipal de mettre en place le Compte Financier Unique (CFU) à partir de la gestion 2025 sur tous les budgets de la commune.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-ADOPTÉ, la mise en place du CFU pour la gestion 2025.

- **Demande de fonds de concours communautaire (année 2025)**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal délibère chaque année sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'ADS (autorisation du droit des sols). Les communes doivent présenter un projet en investissement pour percevoir ce fonds de concours. Pour la commune de Larré, son montant pour l'année 2025 s'élève à 7 100€. Il est proposé de l'affecter aux travaux de réhabilitation du centre-bourg, suivant le plan de financement :

Désignation	Dépenses HT	Recettes HT
Maîtrise d'œuvre	36 855.00€	
Travaux	877 506.00€	
Fonds de concours ADS QC		7 100.00€
Autofinancement		351 464.55€
Subventions diverses		555 796.45€
TOTAUX	914 361.00€	914 361.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de solliciter le fonds de concours de 7.100€ à Questembert Communauté dans le cadre de la réhabilitation du centre-bourg.

- **Point lancement du marché public de fourniture de repas chaud**

Mme le maire précise que les maires des 3 communes de Larré, Le Cours et Molac se sont rencontrés le 23 avril afin de valider les modifications proposées par chaque commune. Le marché sera mis en ligne sur la plateforme dédiée. La date limite de réponse est fixée au 2 juin à midi.

COMPTES-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS :

- **Travaux, (présenté par M. Hervé GUILLON-VERNE)**

Centre-bourg : la prochaine réunion du mardi 29 avril devrait permettre la communication d'un planning précis pour la fin des travaux de la place.

Porche de l'église : en attente des devis

Installation d'un collecteur de déchets-bios et mise en place de l'opération « récupération de mégots »

- **Divers points présentés par Mme Nathalie DELBOS**

Festimômes 2025 se déroulera du 17 au 26 octobre.

Spectacle « Train-Train Blues » le Mercredi 22 octobre 2025- 2 séances

Diagnostic restaurant scolaire communiqué par Mme PONS d'Équalianse

Journée « l'Art & la Couleur » le 21 juin à Larré

- **Jeux de Lanvaux**



Claudine Le Brun, référente « sports » détaille la 2^{ème} édition des Jeux de Lanvaux coorganisée par les communes de Larré, Molac, Pleucadeuc et Saint-Guyomard et qui se déroulera, cette année, à Pleucadeuc le samedi 24 mai.

Cette année, l'accent sera mis sur les jeux traditionnels : parcours d'agilité, boules, palets, mölkky, course en sac avec en plus des épreuves de badminton et de tennis de table.

Pour les enfants : initiation vélo et pour tous : jeux en bois, initiation danse country, rugby santé.

Les inscriptions sont ouvertes. Les Larréens souhaitant y participer et défendre les couleurs de leur commune sont invités à déposer leur bulletin en mairie de Larré avant le 15 mai prochain. Rappelons que lors de la 1^{ère} édition, Larré a fini sur la première marche du podium ex aequo avec Pleucadeuc.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Végétalisation de la cour d'école**

Loïc Hans fait le point sur l'avancée du projet. Des propositions intéressantes faites par Marion, environnementaliste, ont été bien accueillies par l'équipe pédagogique, que ce soit au niveau des essences d'arbres ou d'arbustes ou de l'aménagement des zones de jeux.

Un parcours sur plots en bois avec corde pourrait être envisagé pour les plus jeunes. Afin de structurer cet espace, les institutrices vont faire avec les enfants le positionnement des différents éléments avec les mesures pour organiser au mieux l'espace.

- **Projet « Les écuries actives de Sybelle »**

Simone MALVILLE présente le projet de Mme LERNER. Cette dernière a acheté les bâtiments situés à la Cour de la Haie pour créer « Les Écuries Actives de Sybelle ».

L'écurie active est une approche novatrice qui vise à offrir un ensemble de solutions techniques pour l'hébergement des chevaux en groupe. Ce concept repose sur la stimulation des comportements naturels des chevaux. L'écurie active a deux objectifs principaux : optimiser le bien-être des chevaux et réduire la pénibilité du travail pour l'homme.

En écurie active, les chevaux sont hébergés ensemble dans une même structure, ce qui favorise les interactions sociales avec leurs congénères. Cette approche permet aux chevaux de s'exprimer pleinement, de se déplacer librement et de développer des relations sociales. Cela contribue au bien-être général des chevaux.

- **Permis de construire accordé pour 15 logements sociaux (parcelle entre la rue du Gué-Dro et la rue de la fontaine Saint-Aignan)**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Permis de Construire concernant le projet de lotissement de 15 logements situé entre les rues du Gué-Dro et de Saint-Aignan a été validé.

Ce terrain, acquis par un promoteur privé, permettra d'accueillir de nouvelles familles au sein de notre commune, dans le cadre d'une location.

DATES DE RÉUNIONS ET CONSEILS MUNICIPAUX :

Changement de date pour le prochain conseil municipal : 10 juin 2025

Les suivants : 9 juillet et 12 septembre



L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture.

Le secrétaire de séance,
Mr Thierry DELRIEUX

Madame le Maire,
Mme Simone MALVILLE